

Il y a des loyalistes, puis il y a les Monk et les Blondin.

Et le 28 novembre, comme en fait foi le hansard (pages 491 et 492 du texte non corrigé), le député de Peel (M. Blain) revient à la charge et cite les paroles du député de Grey-sud que je viens de rappeler, puis ajoute :

Je désire demander au député de Grey-sud s'il adhère toujours à cette déclaration ?

La discussion se poursuit :

M. MILLER : Je crois avoir mentionné deux autres noms ; je consens volontiers à les ajouter à la liste, tout en adhérant à ma déclaration.

M. BLAIN : Quels sont les deux autres ?

M. MILLER : S'il faut juger les gens d'après leurs agissements, j'ai nommé le député de Leeds (M. Taylor) et le député de Toronto-nord (M. Foster), dans la conviction qu'ils ont manqué de loyalisme en transmettant les dépêches en question.

Je n'ai pas donné lecture du télégramme du député de Toronto-nord (M. Foster), mais le député de Grey-sud a lu la dépêche que j'ai adressée à M. Monk. Voici deux extraits de journaux se rattachant à la question : l'un est emprunté du "Whig", de Kingston, un bon journal libéral, et l'autre du "Reporter", de Gananoque, journal libéral également. Écoutons le "Whig", de Kingston :

George Taylor l'ancien chef de file tory, a été tellement ravi du succès de la campagne antibritannique à Québec qu'il a adressé à Monk une dépêche, lui offrant "mes plus cordiales félicitations sur votre superbe lutte et votre brillant succès". Et George croit être un véritable loyaliste britannique.

Et à cet égard le "Reporter", de Gananoque, dit :

Et il l'est probablement, mais il est si bon tory qu'il lui est impossible de ne pas se réjouir de la défaite d'un libéral, quelle que soit la cause qui ait provoqué cette défaite, ce n'est pas qu'il aime davantage Monk et Bourassa, mais c'est Laurier qu'il aime moins.

Le député de Jacques-Cartier (M. Monk) et moi avons toujours été amis. Et au moment où il livrait une grande bataille politique, n'était-il pas convenable de ma part de lui adresser cette dépêche : "Mes plus cordiales félicitations sur votre belle lutte et votre grand succès". Je l'ai fait et en cela je me suis montré aussi loyaliste que d'autres qui affichent leur loyalisme.

Le débat continue :

M. BLAIN : Est-ce là une déclaration que la Chambre puisse tolérer ? On accuse certains députés de manquer de loyalisme. Je prie monsieur l'Orateur de rendre sa décision à cet égard.

M. l'ORATEUR : Il est un peu tard, semble-t-il, pour soulever cette question.

M. BLAIN : Je ne demande pas votre décision sur les paroles figurant dans le discours prononcé, il y a quelques jours, par

l'honorable député (M. Miller). Il vient de déclarer en pleine Chambre que le député de Leeds (M. Taylor) manque de loyalisme.

M. BELAND : Si j'ai bien compris, l'honorable député (M. Miller) a déclaré que le représentant de Leeds "avait" manqué de loyalisme en transmettant ce télégramme.

M. BLAIN : L'honorable député (M. Beland) est mieux renseigné sur les questions de marine que sur la proposition en discussion. Je prie monsieur l'Orateur de déclarer si, oui ou non, le représentant de Grey-sud peut, sans enfreindre le règlement, accuser un membre de la députation de manquer de loyalisme ?

M. MILLER : Vous me permettrez bien, sans doute, de dire un mot, monsieur l'Orateur. Je me suis exprimé exactement dans les termes qu'on m'attribue ; et je répète maintenant ce que j'ai dit, il y a un instant ; que s'il faut juger ces honorables députés par leurs agissements, on ne saurait affirmer qu'ils sont loyalistes, car les agissements que j'ai signalés ne sont pas, à mon avis, le fait de loyalistes. Si l'honorable représentant de Peel (M. Blain) tient à ce que vous décidiez cette question, je m'inclinerai volontiers devant votre décision.

M. l'ORATEUR : Je suis d'avis que l'honorable député (M. Miller) a le droit de formuler une opinion sur la conduite d'autres membres de la députation. Je ne sache pas qu'il les accuse directement de manquer de loyalisme.

Voilà le jugement que vous avez rendu, monsieur l'Orateur, et je ne veux nullement interjeter appel de votre décision. Sans aucun doute, vous avez cru rendre un jugement bien fondé. En pareille circonstance, telle étant votre décision, j'ai parfaitement le droit de juger les agissements du député de Grey-est ; or, s'il faut en juger d'après ses agissements et le discours qu'il a prononcé, je suis d'avis qu'il n'est ni honorable, ni digne de confiance, ni véridique, ni loyaliste.

#### SUITE DU DEBAT SUR L'ADRESSE EN REPOSE AU DISCOURS DU TRONE.

La Chambre reprend la suite de la discussion sur la motion de M. McGiverin pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours à l'ouverture de la session—de l'amendement de M. Monk, et du sous-amendement de M. Borden.

M. T. W. CROTHERS (Elgin-ouest) : Hier soir, quand j'ai été assez brusquement empêché de parler, j'allais dire, aussi brièvement que possible, que j'approuvais cordialement les bienveillants compliments qui ont été adressés des deux côtés de la Chambre à la mémoire du roi défunt, et en l'honneur du roi actuel, de Son Excellence le Gouverneur général, et du très honorable premier ministre, du chef de l'opposition et des honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse. J'ajouterai un mot au sujet du feu roi. Quand il occupait, à la